

Séance  
ordinaire du  
6 mars 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6<sup>e</sup>) JOUR DU  
MOIS DE MARS DEUX MIL DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 h 30 À LA  
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse  
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1  
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2  
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3  
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4  
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5  
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la Mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que Léo Caron, directeur des ressources humaines, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Sont également présents madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage, ainsi que monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

17.03.87

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET  
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le corps complet du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.03.88

**LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Normand Gagnon résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

**MOMENT DE RÉFLEXION**

1. Ouverture de la séance par madame la mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 20 février 2017 à 20 h 30.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
  - ☞ Comptes réguliers : 239 844.65\$
  - ☞ Comptes préautorisés : 456 187.00\$

**ADMINISTRATION**

5. Proclamation du mois de la Jonquille.

## **FINANCES**

6. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis pour la somme totale de 1 164 285.83 \$.
7. Dépôt et rapport du trésorier sur les activités concernant le financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales.
8. Autorisation de paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli dans le dossier des taxes foncières.
9. Autorisation d'adhésion au Réseau Environnement.
10. Autorisation d'adhésion au Programme d'Économie d'Eau Potable du Réseau Environnement.

## **GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

11. Autorisation d'embauche de personnel au Stade du centenaire.
12. Autorisation d'embauche d'une inspectrice en bâtiment.
13. Autorisation d'embauche pour le poste de commis à la bibliothèque – poste surnuméraire sur appel.
14. Autorisation de participation au congrès de l'Association des Chefs en sécurité incendie du Québec.

## **LOISIRS**

15. Autorisation de circuler dans les limites de la Ville de Mont-Joli au tour des Jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent.
16. Autorisation de pont payant au profit du Club école Gymn'As de La Mitis.
17. Autorisation d'application d'une tarification spéciale pour le Club école Gymn'As de La Mitis.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

18. Autorisation d'embauche d'un pompier pour le service incendie.

## **TRAVAUX PUBLICS**

19. Autorisation de signature pour le permis d'intervention et de voirie 2017.
20. Autorisation de signature pour le renouvellement de la permission d'occupation des lots 4 295 269, 4 070 920 et 4 071 951.
21. Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 631-2000 décrétant les tarifs applicables et la fourniture des services des travaux publics de la Ville de Mont-Joli.
22. Adjudication d'un contrat à la firme Cima<sup>+</sup> pour la préparation d'un devis dans le cadre d'un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de lampadaires au DEL.
23. Affaires nouvelles.
24. Période de questions.
25. Clôture et levée de l'assemblée.

17.03.89

## **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 ET 20 FÉVRIER 2017 À 20 H 30**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 20 février 2017 à 20 h 30;

**CONSIDÉRANT QUE**, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 6 février 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur;

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 20 février 2017 à 20 h 30 en sa forme et teneur.

17.03.90

### **ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 239 844.65 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 456 187.00\$.

### **ADMINISTRATION**

17.03.91

### **PROCLAMATION DU MOIS DE LA JONQUILLE**

**CONSIDÉRANT QU'**en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

**CONSIDÉRANT QUE** le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

**CONSIDÉRANT QUE** nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

**CONSIDÉRANT QUE** le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

**CONSIDÉRANT QUE** la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

**CONSIDÉRANT QUE** le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal décrète que le mois d'avril est le mois de la Jonquille et encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause.

## FINANCES

### 17.03.92 **AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS POUR LA SOMME TOTALE DE 1 164 285.83 \$**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 164 285.83 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements :

Le 15 mars 2017	388 095.26 \$
Le 15 juin 2017	388 095.28 \$
Le 15 septembre 2017	388 095.29 \$

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2017 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement;
- Cour municipale;
- Développement économique;
- Transport collectif et adapté;
- Enfouissement des matières résiduelles;
- Sécurité civile;
- Incendie;
- Inforoute;
- Génie;
- Recyclage;
- Écocentre;
- Informatique.

### 17.03.93 **DÉPÔT ET RAPPORT DU TRÉSORIER SUR LES ACTIVITÉS CONCERNANT LE FINANCEMENT DES PARTIS POLITIQUES MUNICIPAUX ET DES CANDIDATS INDÉPENDANTS ET LE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal reçoive en dépôt et accepte le rapport du trésorier concernant les activités prévues au financement des partis politiques municipaux et des candidats indépendants et le contrôle des dépenses électorales pour l'année 2016, et ce, conformément aux dispositions de l'article 513 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

### 17.03.94 **AUTORISATION DE PAIEMENT À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT RÉGIONAL DE MONT-JOLI DANS LE DOSSIER DES TAXES FONCIÈRES**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement d'une compensation financière à la Régie intermunicipale de l'aéroport de Mont-Joli, entente officialisée par l'adoption de la résolution 08.04.223.

Ainsi, le conseil approuve le paiement à la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli de quatre (4) versements de 23 717.53 \$ pour 2017, à exécuter le 15 mars, le 1<sup>er</sup> juin, le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> novembre 2017;

En contrepartie, la Régie versera à la Ville la somme de 45 507.06 \$ les 15 mars, 1<sup>er</sup> juin, 1<sup>er</sup> septembre et 1<sup>er</sup> novembre 2017 en guise de taxes foncières. De plus, le conseil autorise la radiation des intérêts au montant de 267.98 \$

**17.03.95      AUTORISATION D'ADHÉSION AU RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement pour l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Réseau Environnement au montant de 535 \$ plus les taxes.

**17.03.96      AUTORISATION D'ADHÉSION AU PROGRAMME D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil autorise l'adhésion de la Ville de Mont-Joli au Programme d'Économie d'Eau Potable (PEEP) du Réseau environnement, et ce, pour un montant de 940 \$ plus les taxes et les articles promotionnels.

**GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

**17.03.97      AUTORISATION D'EMBAUCHE DE PERSONNEL AU STADE DU CENTENAIRE**

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Jérôme Gagnon au poste de surveillant au patinage libre au Stade du centenaire. Les conditions de travail prévues s'appliqueront.

**17.03.98      AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE INSPECTRICE EN BÂTIMENT**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Marie-Claude Delorme, à titre d'inspectrice en bâtiment. Madame Delorme bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective et sera soumise à une période de probation. Elle entrera en fonction le 7 mars 2017.

**17.03.99      AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE POSTE DE COMMIS À LA BIBLIOTHÈQUE – POSTE SURNUMÉRAIRE SUR APPEL**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Christine Servant au poste de commis à la bibliothèque – poste surnuméraire sur appel. Celle-ci entrera en fonction le 7 mars 2017. Madame Servant bénéficiera des conditions de travail prévues à la convention collective et sera soumise à une période de probation.

**17.03.100     AUTORISATION DE PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser monsieur Robert Roger, chef de division opération et prévention au service de sécurité incendie de la Ville de Mont-Joli, à participer au Congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se tiendra du 20 au 23 mai 2017 à Québec. Les frais d'inscription sont de 488.64 \$ taxes incluses. Les frais d'hébergement, de transport et de restauration sont prévus au budget du service.

**LOISIRS**

**17.03.101     AUTORISATION DE CIRCULER DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE MONT-JOLI AU TOUR DES JEUNES DESJARDINS BAS-SAINT-LAURENT**

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser les participants au *Tour des jeunes Desjardins Bas-Saint-Laurent* à emprunter les avenues Ross, Gaboury, Villeneuve, Poirier, Levasseur et de même que les rues d'Anjou et Perreault à l'occasion de cette activité de plein air. Plus de 200 jeunes du 3<sup>e</sup> au 5<sup>e</sup> secondaire seront de passage à Mont-Joli les 22 et 23 mai 2017. Ils passeront la nuit à l'École

du Mistral avant de reprendre le parcours qui les emmènera de St-Pascal (Kamouraska) à Matane. Les organisateurs prendront les dispositions auprès de la Sûreté du Québec, des services ambulanciers, de sécurité incendie ainsi que des travaux publics.

**17.03.102      AUTORISATION DE PONT PAYANT AU PROFIT DU CLUB ÉCOLE GYMN'AS DE LA MITIS**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité d'autoriser le Club école Gymn'As de La Mitis à organiser une activité de financement de type « pont payant » le samedi 6 mai de 9 h à 15 h.

Les bénévoles seront installés aux intersections Doucet/Lindsay, Jacques-Cartier/Beaupré, Poirier/Villeneuve, Dr.René-Lepage/Lindsay et Des Érables/Doucet.

Les responsables s'assureront du respect de toutes les mesures de sécurité nécessaires tant envers la Sûreté du Québec (SQ), le service ambulancier ainsi que le service de sécurité incendie.

**17.03.103      AUTORISATION D'APPLICATION D'UNE TARIFICATION SPÉCIALE POUR LE CLUB ÉCOLE GYMN'AS DE LA MITIS**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club école Gymn'As de La Mitis organise une compétition régionale les 17,18 et 19 mars prochains;

**CONSIDÉRANT QUE** madame Mélissa Desjardins, coordonnatrice a transmis à la Ville une demande de tarification spéciale pour l'utilisation du gymnase de l'École du Mistral;

**CONSIDÉRANT QUE** cette compétition fait partie des évènements spéciaux de Mont-Joli;

**CONSIDÉRANT QU'**une telle initiative a déjà reçu l'appui des membres du conseil au cours des années précédentes;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'autoriser l'application d'une tarification spéciale au Club école Gymn'As de La Mitis :

- 50 % des coûts pour les frais de la surveillance.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**17.03.104      AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER POUR LE SERVICE INCENDIE**

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Anthony Hallé à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Hallé entrera en fonction le 7 mars 2017 et sera affecté à la caserne de St-Donat.

Cette embauche est conditionnelle à une probation de 12 mois et à deux évaluations de rendement après 6 et 9 mois de service. Les conditions de travail prévues à l'entente entre la Ville de Mont-Joli et l'Association des pompiers volontaires s'appliquent.

## TRAVAUX PUBLICS

### 17.03.105 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PERMIS D'INTERVENTION ET DE VOIRIE 2017**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli doit exécuter des travaux dans l'emprise de routes à l'entretien du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli est responsable des travaux dont elle est maître d'œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à respecter les clauses des permis d'intervention émis par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Mont-Joli s'engage à remettre les infrastructures routières dans leur état original;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports les permis d'intervention requis pour les travaux qu'elle devra exécuter au cours de l'année 2017 dans l'emprise des routes à l'entretien dudit ministère, et qu'à cette fin, le conseil autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli lesdits permis d'intervention.

### 17.03.106 **AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA PERMISSION D'OCCUPATION DES LOTS 4 295 269, 4 070 920 ET 4 071 951**

Il est proposé par le conseiller Geroges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'entente de renouvellement de la permission d'occupation des lots 4 295 269, 4 070 920 et 4 071 951 avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

### 17.03.107 **AVIS DE MOTION D'UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 631-2000 DÉCRÉTANT LES TARIFS APPLICABLES ET LA FOURNITURE DES SERVICES DES TRAVAUX PUBLICS DE LA VILLE DE MONT-JOLI**

Le conseiller Gilles Lavoie donne avis de motion avec dispense de lecture qu'à une séance ultérieure de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement 631-2000 décrétant les tarifs applicables et la fourniture des services des travaux publics de la Ville de Mont-Joli.

### 17.03.108 **ADJUDICATION D'UN CONTRAT À LA FIRME CIMA<sup>+</sup> POUR LA PRÉPARATION D'UN DEVIS DANS LE CADRE D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE LAMPADAIRES AU DEL**

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'adjuger un contrat à la firme Cima<sup>+</sup> pour la préparation d'un devis dans le cadre d'un appel d'offres pour la fourniture et l'installation de lampadaires au DEL, et ce, pour un montant de 17 850\$ plus les taxes.

### 17.03.109 **AFFAIRES NOUVELLES** Danielle

*Aucune affaire nouvelle*

**17.03.110 PÉRIODE DE QUESTIONS**

*Aucune question n'a été posée*

**17.03.111 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer  
Mairesse

Kathleen Bossé  
Greffière